

Marie-Denise MÉOUCHY TORBEY

L'INTERNATIONALISATION DU DROIT PÉNAL

LE LIBAN DANS LE MONDE ARABE

DELTA
Liban

C.E.D.L. - USEK
Liban

BRUYLANT
Bruxelles

L.G.D.J.
Paris

CD-rom annexes:
conventions et résolutions



SOMMAIRE

<i>Introduction générale</i>	17
LIVRE I : LE LIBAN ET LES SOURCES INTERNATIONALES DU DROIT PENAL	63
TITRE I : LE DROIT INTERNATIONAL DANS L'ORDRE INTERNE	65
Chapitre Premier : Les engagements internationaux de la République libanaise	67
Chapitre Second : La combinaison du droit international et du droit libanais.....	117
TITRE II : L'INFRACTION INTERNATIONALE DANS L'ORDRE INTERNE	171
Chapitre Premier : Réflexion sur la notion d'infraction internationale... 175	
Chapitre Second : L'attitude du Liban au regard des infractions conventionnelles.....	191
Chapitre Troisième : L'attitude du Liban à l'égard de la Cour pénale internationale.....	211
LIVRE II : LE LIBAN DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE	247
TITRE I : LA POURSUITE ET LE JUGEMENT D'UNE INFRACTION A DIMENSION INTERNATIONALE	251
Chapitre Premier : Le domaine d'application de la loi pénale dans l'espace	253
Chapitre Second : Incidences du droit international ou des droits internationaux étrangers sur le procès libanais	295
TITRE II : L'ENTRAIDE JUDICIAIRE ET POLICIERE	333
Chapitre Premier : L'entraide horizontale.....	335
Chapitre Second : L'entraide verticale.....	419
<i>Conclusion Générale</i>	450

Cet ouvrage est une thèse soutenue à l'université de Poitiers, menée autour de la question suivante : comment le droit pénal du Liban, cet Etat jeune, si souvent meurtri et toujours pas construit, a-t-il évolué (ou pas) « face à l'internationalisation du droit pénal » ?

L'affaire Hariri a surgi chemin faisant, donnant à ce travail une actualité imprévue et ouvrant la recherche dans une dimension bien spécifique : non seulement le Liban acteur de la lutte contre la criminalité internationale, mais également le Liban des Libanais victimes de crimes politiques et / ou collectifs.

Entre la soutenance et la publication, il y aura eu le drame de l'été 2006, qui, avec le recul, devrait donner lieu au développement de certaines questions ici abordées.

Et déjà le cadre est en place, cadre familier aux spécialistes du droit pénal international permettant d'identifier et de traiter l'ensemble des questions posées, tant par l'internationalisation de la criminalité de droit commun que par l'apparition de crimes internationaux dont on sait, en tout cas depuis Nuremberg, que leurs auteurs sont individuellement responsables et justiciables de juridictions pénales internes ou internationales. On peut ainsi voir dans le travail de Madame Marie-Denise MEOUCHY, sinon l'ébauche d'un manuel libanais de droit pénal international, du moins une première mise en place des problématiques jusqu'ici inédite.

Le moindre intérêt de l'ouvrage n'est pas de fournir à tous, théoriciens et praticiens, l'ensemble des sources internationales pertinentes, en langue arabe ou française, certaines fort anciennes pour tenir compte des problèmes soulevés par la succession d'Etats; c'est une énorme documentation jusqu'ici inédite.

(Tiré de la préface du
Professeur Michel MASSE)

Marie-Denise MEOUCHY TORBEY

- Docteur en Droit (Université de Poitiers).
- Titulaire de deux certificats, l'un en étude criminelle, l'autre en étude criminologique, de l'Université de Paris-Panthéon.
- Master en cours sur les contrats internationaux (Université de Poitiers et Université Saint-Esprit Kaslik).
- Chargée de cours à l'USEK.
- Président de Chambre près de la Cour d'Appel du Mont - Liban.